



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 65 du 25 avril 2006.

SOMMAIRE

Comptes rendus

CE du 2 mars 2006	2
Rapport fait devant la CE	
CE du 22 mars 2006	3
Préparation du 48ème congrès de la CGT	
Conseil d'administration du CNRS	8
Conseil d'administration de l'INSERM	11

Commission Exécutive du 2 mars 2006

Rapport fait par Annick KIEFFER au nom du Bureau National

La lutte contre la précarité, un enjeu majeur

La loi sur l'égalité des chances a été adoptée. Après les régressions imposées aux retraites, puis au système de sécurité sociale, c'est le droit du travail qui est touché. Les droits des salariés sont restreints, leurs conditions de travail sont dégradées, sans qu'aucun engagement ne soit demandé aux entreprises. Celles qui y auront recours bénéficieront d'une main-d'œuvre d'une très grande flexibilité, qui pourra être licenciée sans motif, ce qui est contraire au droit international du travail. Ce dispositif complète et unifie les dispositifs précédents, qui avaient instauré, depuis plusieurs décennies, pour les jeunes travailleurs en situation d'insertion professionnelle, des contrats dits « atypiques », situés en dehors des garanties attachées au contrat de travail ordinaire. Une inégalité nouvelle est instaurée entre les travailleurs, sur la base de l'âge. Cela aussi est contraire au droit international. Avec le retour à l'apprentissage dès 14, la loi sur l'égalité des chances réintroduit la possibilité de travail de nuit pour les jeunes de 15 ans, autre entorse au droit international du travail.

Ces dispositions sont rétrogrades. Elles sont d'abord des cadeaux aux petites entreprises (avec le CNE), là même où le droit du travail est le plus mal appliqué. Le travailleur, licenciable à merci, devra se montrer docile, accepter des heures supplémentaires de moins en moins rémunérées. C'est aussi un cadeau aux grandes entreprises. Le contrat ordinaire de travail ne sera plus la norme. C'est bien cette norme qui est visée avec les garanties pour le travailleur qui lui sont attachées. Déjà fortes utilisatrices de travailleurs intérimaires pour faire pression sur leurs propres salariés, les grandes entreprises ne manqueront pas d'utiliser les CPE pour les emplois à faible spécificité de qualification et pour adapter l'emploi à une gestion à flux tendus.

La réaction des salariés, pour importante qu'elle soit, n'est pas suffisante. Le CPE n'est pas une affaire de jeunes même si ces derniers en seront les victimes. C'est l'affaire de tous les salariés. La mobilisation des lycéens et des étudiants est nécessaire, mais ne sera pas suffisante. Le CPE fait apparaître les failles des luttes syndicales dans les entreprises depuis 20 ans. Les travailleurs précaires des entreprises, intérimaires en tête, ont dans la plupart des cas été laissés en dehors des négociations, peu de luttes se sont déroulées pour intégrer les intérimaires, perçus davantage comme des concurrents que comme des collègues. La lutte contre le CPE, contre le CNE, ou contre le contrat senior devrait, pour réussir, être liée à la lutte contre toute forme de précarisation du salarié, elle devrait englober la lutte pour l'intégration des intérimaires, des CDD et autres contrats dits atypiques. Elle devrait mieux se situer dans la lutte plus globale contre la flexibilité du travail. Le travail de nuit, déjà étendu aux femmes au nom de l'égalité entre les sexes, est désormais rendu possible aux jeunes encore soumis à l'obligation scolaire. Or, ce qui devrait être à l'ordre du jour, est sa limitation.

Dans la fonction publique, l'introduction, en plein mois de juillet, d'un CDI de droit public est une atteinte directe au statut de la fonction publique et vise à s'y substituer progressivement. A un moment où les départs à la retraite seront nombreux, le gouvernement se dote d'un moyen de réduire l'emploi fonctionnaire tout en s'assurant de pouvoir recruter selon les besoins.

L'action du 7 mars est donc un enjeu majeur. La recherche est concernée ; elle connaît déjà des formes variées de précarité, et, avec l'ANR, les emplois sous CDD exploseront. Associés aux entreprises dans les pôles de recherche, nos laboratoires seront confrontés à ces questions. C'est pourquoi le SNTRS doit prendre toute sa place dans cette lutte. Nos sections et nos militants doivent agir pour assurer l'abrogation des dispositions CNE-CPE-contrats seniors et s'engager pour que le 7 mars soit un succès. Ce ne sera pas facile.

Le problème auquel on se heurte directement sur les campus universitaires est la faiblesse des organisations étudiantes. Cela pose la question de la responsabilité de la CGT à l'égard des étudiants, futurs travailleurs.

Cette lutte contre ces nouveaux contrats devra être menée aussi par la lutte quotidienne de terrain. Il faudra empêcher le recours à ces contrats mais surtout se battre pour que les jeunes sous contrats CPE puissent accéder rapidement à un statut de CDI ou de fonctionnaire lorsqu'ils travaillent directement dans nos laboratoires. Les personnels, c'est-à-dire chaque précaire, doit savoir que la CGT est là pour le défendre. La combativité dont les jeunes ont fait preuve dans les mouvements des intermittents et des stagiaires, montre bien qu'il y a un champ de développement pour la CGT, si elle sait s'en saisir en élaborant avec eux des revendications dans lesquelles ils se reconnaissent et pour des perspectives auxquelles ils adhèrent.

La situation dans la recherche

Le pacte pour la recherche est en débat à l'assemblée. Il y a peu à attendre de ce débat. La lecture des amendements déposés par les différents groupes montre que peu d'améliorations en seront issues, tout au plus –et c'est à mettre à l'actif du mouvement si cela est voté – une revalorisation des allocations doctorales en euros constants et peut-être une programmation budgétaire également en euros constant. Il y a beaucoup à craindre des amendements déposés par l'UMP ou par l'UDF qui entendent accroître le poids des entreprises dans la définition des politiques de recherche, éliminant toute autre composante du monde du travail.

Il appartient à la CE de tirer le bilan de l'action du 28 février et de définir des perspectives d'actions au lendemain du vote de la loi par l'Assemblée.

Plus de 4000 personnes ont participé aux actions sous des formes diverses, entre 2000 et 3000 à Paris, 300 à Toulouse, 200 à Bordeaux et à Lyon notamment. C'est certes très loin des grandes manifestations de 2004, c'est proche des actions menées avant. Il est très difficile de maintenir un haut niveau de mobilisation sur une longue période. Les luttes de 2004 ont été longues et difficiles. Elles ont empêché une forte dégradation du budget et de l'emploi dans la recherche, mais elles n'ont pu empêcher la réforme en profondeur du système de la recherche publique vers des orientations utilitaristes, au profit de la valorisation des connaissances et de leur introduction rapide dans la sphère du profit. Nous sommes donc confrontés à une difficulté de mobilisation à un moment crucial. Il ne faut pas minimiser la complexité des enjeux pour les personnels. La bataille se situe en effet désormais en grande part sur un terrain plus idéologique, celui des finalités de la recherche.

Cette période marque le retour de l'action entre les mains des syndicats. Le mouvement Sauve la recherche se met progressivement en état de « veille ». Le SNTRS a joué un rôle majeur dans l'appel à la mobilisation des personnels. Il a dans toute cette période mobilisé sur des propositions d'amélioration du système de recherche. Il a été le seul à mettre également en avant la nécessité d'améliorer les carrières et les salaires des personnels. Il a gagné en écoute et en confiance chez les personnels. A nous de convaincre de continuer à s'engager car

la recherche n'est pas « sauvée ».

Après la loi suivront les décrets. C'est le moment pour le syndicat de faire des propositions pour des améliorations statutaires et salariales. Les blocages des carrières, notamment en fin de grade, le déclassement, l'absence pour les ITA de promotions fondées sur une réelle évaluation des qualifications, les conditions de travail dégradées dans beaucoup d'endroits, le très faible niveau de recrutement des handicapés, l'insuffisance des salaires sont des contentieux qui doivent faire l'objet de négociations à tous les niveaux, au ministère et dans nos organismes. Nous pensons que l'activité du syndicat doit porter désormais en priorité sur la mobilisation des personnels pour obtenir des améliorations des carrières et des salaires. Ces revendications, doivent avec la lutte contre la précarité constituer les axes de travail immédiats du syndicat. Lier les deux, amélioration des carrières des titulaires et défense des précaires, n'est pas aisé et ce n'est pas parce que nous avons su faire dans le passé que nous savons encore faire. Comment mener ces activités de front doit aussi être l'objet d'un débat dans la CE : difficultés, types d'actions à mener etc. Une autre question sur laquelle le syndicat doit améliorer son activité est celle des conditions de travail. La réforme du siège et sa suspension laisse des personnels inquiets désœuvrés, sans tâche définie. Les méthodes de gestion de certains directeurs de laboratoire, les nouvelles méthodes de travail dans les services génèrent une dégradation des conditions de travail, douloureux pour les personnels. Le syndicat doit trouver des formes d'actions nouvelles pour contrer ces évolutions, avec les personnels.

Pour autant cela ne signifie pas l'abandon des luttes contre la réforme du système de recherche. La mise en place des fondations, des PRES, des pôles de compétitivité, le rôle central de l'ANR, bouleverseront le fonctionnement quotidien de notre travail. La lutte pour augmenter les financements récurrents est de ce point de vue une revendication centrale ; c'est en effet avec les nouveaux dispositifs qui sont créés, la recherche à l'initiative des chercheurs, la recherche de long terme, à l'issue incertaine, porteuse d'avancées des connaissances à un horizon non programmable qui est marginalisée, voire interdite de fait. Les orientations du gouvernement pèseront sur l'évaluation des chercheurs comme sur celle des ITA, instaurant des différences de carrière et de salaires selon la disposition des personnels à travailler ou non sur ce qui est défini comme excellent, c'est-à-dire susceptible de créer des produits nouveaux.

Les pôles de compétitivité sont d'ores et déjà créés, à l'initiative du gouvernement. Des fondations et des PRES sont mis en place, de manière anarchique, à l'initiative des universités, encouragés voire suscités par les régions. Le syndicat ne dispose encore que d'éléments dispersés sur ces initiatives. Des camarades de la CGT les ont parfois soutenus. Les accords signés sont souvent dangereux : ils approfondissent les coupures entre les universités et livrent les laboratoires aux appétits des entreprises locales. Cela montre la nécessité pour le syndicat de mener un travail d'analyse pour élaborer l'expression de ses revendications et propositions. Il doit rassembler les informations, les analyser, en débattre avec les personnels mais aussi dans ses instances pour mieux comprendre ce qui se met en place, voire les dangers pour les personnels et mieux les défendre. C'est pourquoi nous avons proposé que Lise Caron coordonne ce travail avec un réseau constitué de membres de la CE. Michel Pierre fera de même pour les fondations. Ce travail, le SNTRS ne peut le mener seul, il nécessite une coordination avec les autres syndicats de la CGT à tous les niveaux : au niveau local notamment avec la Ferc-Sup mais aussi avec les syndicats des entreprises impliquées dans le pôle, au niveau fédéral et au niveau confédéral au sein du pôle recherche. C'est ici la manière dont le syndicat mène son activité qui est posée. Il sera nécessaire de mettre en place des coordinations des syndicats CGT présents sur le même site, universitaire ou autres.

L'avenir du CNRS

La nouvelle direction du CNRS a été nommée. Les organisations syndicales ont été reçues par la présidente et le DG. Vous en avez tous reçu le compte-rendu. La présidente s'affirme comme la personne maîtresse du jeu.

La réforme mise en place par Bernard Larroutourou a été adoptée. La nouvelle direction ne la rejette pas, elle lui donne une autre orientation. L'ex-DG faisait jouer aux DIR un rôle central. Il a renforcé les organes bureaucratiques et marginalisé les organes scientifiques. Il a affaibli la démocratie. Sa vision de l'organisation du CNRS était centralisatrice, hiérarchique et descendante. L'équipe actuelle approuve une partie de cette réforme, mais inverse les lieux décisionnels, il restaure le pouvoir des directeurs scientifiques et affaiblit celui des DIR. La rencontre avec le nouveau DG Migus éclaircira sans doute les points encore flous de la politique qu'il entend mettre en œuvre. Quel rôle pour le comité national ? La politique de regroupements de laboratoires sera-t-elle poursuivie ? Quelle politique de l'emploi ? Quelle place à l'emploi statutaire ? Migus nous a dit que, dans le cadre de la LOLF il faudrait choisir entre les recrutements et les promotions mais qu'on ne pourra pas faire les deux ? Quelle politique du personnel (mobilité, blocage des carrières, handicap, etc.), quelle politique de rémunération (primes) ? Quel fonctionnement des CAP, quelle conception du paritarisme ? Quelle évaluation des ITA ? Quel rôle pour les conseils de laboratoires ? Autant de questions qui restent ouvertes et sur lesquelles le syndicat développera ses revendications.

CE du 22 mars 2006

Préparation du Congrès confédéral

Vote sur le rapport d'activité confédéral : 10 pour, 5 contre, 1 abstention

Les délégués du SNTRS-CGT au congrès : Annick Kieffer, Daniel Steinmetz

Les amendements aux textes préparatoires adoptés par la CE (voir le Peuple n°1623 – supplément) :

Point :

- en gras = texte ou article à ajouter
- en écriture normalisée = texte à conserver
- en caractères (*Times New Roman*) = texte à supprimer

Projet de document d'orientation

Préambule

2 – Remplacer « *globalisé* » par « *totalitaire* ».

4 – Remplacer « *libérales* » par « *capitalistes* ».

5 – Remplacer « *de ces entreprises* » par « *de ces multinationales* »

Fin de la 1^{ère} phrase, ajouter, « *effet de leurs concentrations gigantesques et de l'accélération du processus d'extorsion de plus-value* »

6 – avant dernière ligne remplacer « *par* » par « *au sein de* » puis à la fin ajouter « *sur une base de lutte de classe* ».

Argument : la CES doit être une instance de coordination entre les syndicats européens qui en sont membres et non de décider à leur place. Pas une instance supra syndicale.

8 – après « *inégalités croissantes* » ajouter « *dues à l'exploitation accrue des salariés* ».

9 – Modifier la 1^{ère} phrase comme suit : « *Parce que les entreprises sont les lieux de production des richesses (biens ou services), elles ont une responsabilité à l'égard de la société, dont la préservation de l'environnement. Il revient à l'état de les contraindre à les assumer. Le contrôle de leur activité, qui doit comprendre les réseaux de sous-traitants et de fournisseurs qu'elles exploitent, doit être l'objet de négociations....(le reste inchangé)* ».

10 – après européennes et internationales, remplacer la suite par « *fondés sur l'intérêt général, sur l'égalité et la solidarité entre les salariés, et répondent aux besoins sociaux* ».

11 – Remplacer « *convergences* » par « *l'unité des salariés sur leurs intérêts communs et sur la base de la lutte contre l'exploitation* »

12 – Après « *répondre* », ajouter « *par ses actions, ses luttes et ses propositions aux politiques actuelles....* »

14 – à la fin supprimer « *pour changer la donne* ».

16 – remplacer « *rassembler... à ... d'unir sur* » par « *rassembler les salariés, de développer l'unité syndicale au niveau national, européen, international, d'unir sur...* ».

17 – Après « *La crédibilité du syndicalisme en France exige* » ajouter « *qu'il défende mieux les droits des salariés et se batte pour obtenir des droits nouveaux. Ce défi...* »

CHAPITRE I

1.6. – à partir de la 3^{ème} ligne remplacer le texte par : « *tant les dirigeants de l'état et ceux des entreprises privilégient la rente et le profit au détriment de la rémunération du travail et des besoins sociaux* ».

1.7 – Enlever tout jusqu'à pour « *obtenir un mieux-être* ». Remplacer par « *Seule l'unité syndicale sur les revendications des salariés, aux niveaux national, européen ou international, renforcerait l'efficacité du syndicalisme et sa crédibilité pour obtenir* »

1-9 Modifier comme suit :

- La CGT a pour ambition de permettre aux salariés de s'émanciper de toute forme d'exploitation et de domination et en premier lieu de **l'exploitation capitaliste**, de construire pleinement un syndicat de transformation sociale.

1.14 - Remplacer « *mondialisation* » par « *l'accélération des échanges et la mondialisation capitaliste* »

1.20 – après abaissement généralisé ajouter « *de la rémunération du travail et des normes sociales, donc pour accroître l'exploitation capitaliste* ».

1.26 – Au début remplacer par « *Il tente d'opposer les salariés en les catégorisant* ».

1.27. – Remplacer le début par « *Ces catégorisations sont créées par les dispositions législatives à l'initiative du gouvernement ou par des dispositions conventionnelles à l'initiative du patronat. Pour endiguer la révolte et le désespoir que provoque la paupérisation d'une partie grandissante de la population, le gouvernement met en place une politique de répression dite « sécuritaire », menaçant les libertés fondamentales (suite inchangé)* ».

Argument : les catégories sont socialement construite par les actions politiques, par les pratiques du patronat et par l'action des salariés et de leurs organisations. Ce sont les conséquences du processus d'extorsion de la plus value et d'accroissement de la rente et du profit qui génèrent les révoltes et les émeutes. Ce n'est pas la division qui est la cause ou la justification de la répression.

1.28 – Remplacer le début de la 2^{ème} phrase par « *Une inversion est opérée. Le travail, créateur de richesses est présenté comme un coût qu'il faut à tout prix abaisser. Les services publics, l'aménagement équilibré du territoire sont stigmatisés et présentés comme des rigidités. Cette inversion idéologique est nécessaire pour tenter d'obtenir le consentement à l'accroissement de l'exploitation. C'est ainsi que les politiques gouvernementales ont été orientées vers l'abaissement...* ».

1.29, 1.31, 1.36 : ces titres sont consternants : ce sont des truismes. Bien sûr que tout change qu'il y a t-il de nouveau à cela ? Il faudrait caractériser ces changements !

Par exemple : le chômage s'étend, Une élévation de la qualification des salariés, une plus grande intensité du travail, des conditions de travail dégradées.

1.30 – remplacer par : « *Le chômage s'installe durablement, la précarisation progresse, les inégalités se renforcent, le travail subit....* »

Argument : il n'y a pas causalité.

1-32 – remplacer « *L'emploi précaire se multiplie et se diversifie* » par : *Pour faire baisser le prix de la force de travail, le capital*

multiplie les emplois précaires.

I.34 – remplacer par : **Le risque de chômage s'accroît pour tous les salariés, plus fortement les ouvriers et les employés, surtout les moins qualifiés d'entre eux, pour les plus jeunes et pour les femmes, renforçant l'incertitude.... »**

Argument : C'est un fait qui mérite d'être dit, et « passer par le chômage » n'est pas un terme clair. Le taux de chômage varie fortement selon l'âge, la qualification et le sexe. Entre 2002 et 2005 le taux de chômage au sens de l'enquête Emploi de l'Insee est passé de 8,8% à 9,8% pour l'ensemble de la population active. Il progresse sensiblement chez les femmes (respectivement de 10,1% à 10,8%) et reste à un niveau supérieur à celui des hommes (respectivement de 7,8 à 9% entre ces deux dates). Il frappe une part importante des jeunes de 15-29 ans parmi lesquels il continue d'augmenter (de 14,7% à 17,3% pour l'ensemble, respectivement de 13,9 à 16,6% parmi les jeunes hommes, et de 15,5 à 18,1% parmi les jeunes femmes). Il frappe surtout les moins diplômés (de 13,6% à 15%) le niveau s'abaissant entre 6 et 7% parmi les diplômés du supérieur. Les ouvriers (de 9,9% à 12,5%) et les employés (de 8,8% à 10,3%) sont davantage frappés que les catégories supérieures (3,6% et 4,9% aux deux dates) ou intermédiaires (qui se situent à un niveau proche de ces derniers). Source : enquêtes Emploi 2002, 2003, 2004 et 2005 de l'Insee. Il s'agit de moyennes annuelles depuis que cette enquête se déroule en continu. Il s'agit enfin d'une enquête auprès des individus. La définition du chômage est ici celle du BIT.

I.35 – Après « qualifié », remplacer par : **« Bien que la qualification de l'ensemble des salariés augmente, la croissance des catégories les moins qualifiées du salariat a repris ces cinq dernières années après plus de 20 années de baisse ».**

Argument : Le terme de salariés et de cadres est impropre et décrit très mal l'évolution du salariat. N'oublions pas que les ouvriers et employés non qualifiés ont recommencé à s'accroître ces 5 dernières années (source Insee enquêtes Emploi et FQP).

I.37 – Dernière phrase, remplacer par **« Les conditions de travail des salariés sont dégradées du fait de la logique du profit qui préside à l'organisation du travail. Les nouvelles technologies ont certes réduit la pénibilité physique et amélioré la sécurité, mais les critères de productivité capitaliste tendent à accroître les risques et augmente la charge mentale du travail ».**

I.42 – fin du paragraphe, après « instables » ajouter **« la concurrence entre salariés freine l'organisation et la lutte pour leurs intérêts communs ».**

I.43 la finalité du travail : **le profit**

I.54 fin **« placer la lutte pour les intérêts communs aux salariés au cœur des objectifs de la CGT »**

I.55 après « individuelles » ajouter **« collectives »**

I.61 - Remplacer le début par **« parce que le taux d'activité des femmes poursuit sa progression, le nombre de femmes....**

I.62 – ajouter **« actifs et retraités »**

I.72 – avant le tiret ajouter **« dans l'enseignement et les universités ».**

I.75 remplacer la fin par : **« vers les salariés des petites entreprises et les personnels précaires ».**

I-77 Modifier **« Rassembler les salariés pour rassembler le syndicalisme en France »**

I-86 bis Ajouter : **« Les échecs subis pour reconquérir ce que nous avons perdu et imposer par la lutte de nouvelles avancées (retraites, protection sociale, emploi stable, code du travail...) doivent nous amener à une réflexion critique sur la façon de conduire l'action revendicative. La recherche de « diagnostics partagés » n'a pas contribué à clarifier la nature des problèmes qui prennent racine dans la volonté du patronat de diminuer le prix du travail. Cette pratique liée à une recherche d'unité au sommet – en particulier avec la CFDT- a plus gêné l'action et les initiatives qu'elle les a développées. A ces pratiques, il faut substituer une action persévérante à tous les niveaux et visant à mobiliser tous les salariés syndiqués ou non, pour construire un mouvement de luttes s'appuyant sur les revendications des salariés ».**

I-87 bis décision 3

« Ce rassemblement s'obtiendra par la mobilisation des syndiqués et des non syndiqués dans les luttes sur des revendications claires et précises (exemple le plus récent, la revendication de retrait du CPE) »

I-94 décision 4 (supprimer et remplacer par) **« La CGT a acquis sa place au sein de la Confédération européenne des syndicats. Toutefois son alignement sur les positions majoritaires dans cette organisation peut la conduire à se couper des aspirations des salariés et retraités et à se positionner en porte à faux par rapport aux luttes nécessaires pour la défense des salariés touchés de plein fouet par les circulaires adoptées par la communauté européenne (exemple : référendum sur la constitution). Le congrès se prononce pour que la CGT conserve toute son indépendance au sein de la CES, pour qu'elle y défende pied à pied et y fasse progresser ses propres orientations et les revendications des salariés et retraités ».**

I-104 décision 5

La modifier comme suit : **« Le congrès approuve la démarche entreprise par nombre de confédérations de divers continents dont la CGT qui se sont engagées dans la construction d'une nouvelle organisation syndicale mondiale.**

Le congrès se prononce pour une organisation ouverte à tous sans exclusive, qui se fixe pour objectif de développer la solidarité et la compréhension entre les peuples, de permettre aux salariés du monde d'agir et de se mobiliser dans des actions convergentes pour des droits sociaux fondamentaux, **en priorité le droit à l'emploi et à sa stabilité, à la protection sociale, le progrès social, la démocratie, la paix, et de contribuer au combat contre la mondialisation capitaliste.**

Un congrès extraordinaire décidera de l'adhésion ou non de la CGT, en fonction des orientations précises de cette internationale ».

CHAPITRE II

II-6 (*Défendre l'existant ne suffit pas*). Modifier comme suit : **« Un nombre toujours plus grand de salariés est exclu des acquis obtenus, les**

frontières du salariat deviennent toujours plus floues. Les luttes contre la précarité de l'emploi et de l'existence sont une constante des luttes ouvrières et salariales contre l'exploitation capitaliste. Depuis près de 2 siècles elles ont permis d'obtenir des garanties contre l'exploitation capitaliste : le salariat (rappelons qu'il y a 2 siècles les mineurs vendaient leur charbon à un capitaliste qui n'était pas leur patron mais avait pouvoir d'acheter ou non et de fixer le prix, ayant ainsi pouvoir de vie et de mort, de même les dentellières...) la mensualisation (et non plus la rémunération à l'heure ou à la tâche), la protection sociale du salarié...

La précarité de l'emploi et de la vie n'est pas plus inéluctable aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. Elle est le résultat aujourd'hui comme hier de la logique capitaliste qui est celle du profit.

Dans ce contexte et fidèle à son histoire, le syndicalisme CGT se fixe comme priorité d'impulser les luttes nécessaires contre la précarité, pour le plein emploi, et pour que les acquis sociaux des luttes passées soient appliqués à tous les salariés, à tous les précaires quels que soient leur statut et leur situation actuelle (en particulier les jeunes, les seniors, les femmes, les étrangers et bien sûr les chômeurs). LE DROIT A UN EMPLOI STABLE ET BIEN REMUNERE DOIT DEVENIR UNE REALITE POUR TOUS ».

II-22bis Ajouter : « Dans l'immédiat prenant en compte le fait que 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés, la CGT fait de l'indemnisation de tous les chômeurs, une priorité immédiate de son action. Les cotisations patronales doivent être augmentées, leur assiette revue et toute exonération interdite, afin de permettre à l'UNEDIC de faire face à la charge supplémentaire ».

II-31bis Ajouter : « La CGT se prononce clairement pour l'abrogation de toutes les mesures existantes (CSG, RDS, forfait hospitalier, non-remboursement de certains médicaments, la franchise de 18 euros...) qui remettent en cause les fondements du système de protection sociale par répartition solidaire entre couches sociales et générations ».

II-33bis Ajouter : « Ce qui met fondamentalement en cause notre protection sociale, c'est la diminution de la part des richesses créées par le travail qui est consacrée à la rémunération de la force du travail. Dans ce contexte et dans l'immédiat, la CGT organisera dans un premier temps les luttes pour obtenir l'interdiction de toute exonération de charges sociales et le remboursement des dettes patronales ».

II-34bis Ajouter : « La protection sociale c'est aussi pouvoir vivre dignement à l'âge de la retraite. Les retraités ne demandent rien d'autre que ce qui leur est dû pour avoir participé à l'enrichissement de ce pays grâce à leur travail ».

La CGT oeuvrera aux mobilisations nécessaires pour obtenir l'abrogation des réformes Balladur et Fillon et le retour à des retraites pour tous (public et privé) à 60 ans, 75% du salaire, après 37 annuités/2 de cotisations ».

II.85 – Ajouter un 3^{ème} alinéa

- les conditions de fonctionnement du paritarisme, définies par l'article 9 du titre 1 du statut général, doivent être améliorées dans le sens d'une prise en compte des positions des personnels et de leurs représentants ».

II.112 bis - Ajouter un point sur la recherche

« La recherche est à un niveau insuffisant en France. Il revient à l'Etat de développer vigoureusement son propre effort de recherche (emplois et moyens) et celui de la recherche des entreprises. Les emplois de demain en dépendent.

La politique de recherche doit promouvoir une politique de coopérations mutuellement avantageuses, sur le long terme entre le secteur public de recherche et les entreprises. Elle doit reposer sur le respect des missions de la recherche publique : progression des connaissances et leur diffusion Elle ne doit pas assujettir la recherche publique aux intérêts financiers. Les EPST sont porteurs d'une vision nationale et d'un rôle de structuration de la recherche en complément des universités et les universitaires

Il importe d'intervenir dans les rapports entre la recherche et son environnement local. Il est nécessaire que les incitations en provenance des échelons politiques régionaux ou locaux résultent d'un débat démocratique associant les différentes composantes de la population, dans le respect de l'autonomie des laboratoires.

L'Etat ne peut laisser aux seules lois du profit le soin de définir les axes de recherche des entreprises. Par une politique incitative forte, par le pouvoir d'intervention qui est le sien, il doit veiller à ce que la recherche soit certes au service de l'économie, mais aussi au service de la science, de la culture et au service de la réponse aux multiples besoins identifiés ou à naître.

Les entreprises ont une responsabilité vis à vis de la société civile dans le champ d'activité qui est le leur. Elles doivent développer les actions de coopération sur les besoins réels de la population.

La CGT doit œuvrer contre les extensions abusives du droit de propriété intellectuelle, combattre la logique de privatisation de la connaissance, dénoncer les clauses abusives dans les contrats de collaborations entre recherche publique et recherche privée. La CGT doit se battre pour le respect de l'éthique, pour l'indépendance de l'expertise scientifique. C'est aussi pour cela que la recherche est un service public ».

II-131 – Modifier comme suit : « Depuis 20 ans, les gouvernements se sont engagés dans de vastes programmes de privatisation. La CGT n'a cessé de les combattre. Le débat de fond que nous avons contribué à ouvrir, doit s'élargir. Dans ce débat, l'orientation de la CGT est claire : re nationalisation et nationalisation des entreprises stratégiques (SNCF, EDF-GDF, télécommunications, poste, eau, certaines banques) défense et extension des services publics (en particulier éducation, culture, recherche, santé), création de Services publics européens sans délégation, constituent l'une de ses priorités d'action et de luttes rejoignant ainsi les revendications de diverses organisations ».

II.143 - Remplacer par : « Pour un développement respectueux des hommes et de leur environnement ».

II-152 - supprimer et remplacer par : « Le développement du capitalisme – toute son histoire le montre - a un caractère prédateur contre les hommes, les sociétés, l'environnement. Il représente un danger permanent pour la Paix dans sa course au contrôle des ressources matérielles et humaines ».

II-153 supprimer et remplacer par : « Cette « irresponsabilité sociale » des entreprises est le résultat de la logique capitaliste du

profit maximum qui préside à leurs choix et les conduit à exploiter et surexploiter à la fois les hommes et les ressources naturelles de la planète.

Les intérêts des salariés restent, aujourd'hui comme hier, fondamentalement opposés à ceux des propriétaires de capitaux et des entreprises. En ce sens la lutte de classe, qu'elle soit nommée ou masquée, est toujours d'actualité. C'est dans ce cadre que le syndicalisme situe son action pour mobiliser salariés, chômeurs et retraités ».

III.157 - Remplacer le début par « Le secteur associatif, trop souvent lieu de non droit, est un terrain trop souvent déserté par la CGT. Elle doit s'y investir pour défendre les revendications des personnels et salariés de ce secteur. »

CHAPITRE III

III.6 – Après « l'ensemble des salariés » ajouter « actifs ou retraités ».

III.74 - supprimer après « humaines ».

III.75 – après « professionnel » ajouter « national et territorial ».

III.76 - remplacer la première phrase par : « de favoriser la création de structures de coopérations entre les syndicats au niveau local (zone, site, lieu de vie bassin d'emploi) avec l'aide des UL ».

ajouter à la fin « et des syndicats nationaux pour des missions ou des domaines nécessitant une intervention nationale liée aux prérogatives de l'état ».

III.76 bis Ajouter

« - d'inciter à la création de collectifs associant les sections des syndicats nationaux et les syndicats d'établissement présents sur un même site sur des revendications communes ».

III.79 - supprimer.

III.82 - Remplacer par : « Les fédérations regroupent des syndicats sur la base des conventions collectives, des statuts d'entreprises publiques ou des domaines d'activité de l'état ».

III.83 bis - Ajouter « Il faut maintenir la spécificité des syndicats nationaux et de la plupart des fédérations pour mieux défendre les conventions collectives, les droits du travail et les statuts du secteur public et de la fonction publique ».

III.89 - Après il est proposé remplacer la suite par « de mieux coordonner dès maintenant l'activité des fédérations lorsque la nécessité s'en fait sentir ».

Argument : c'est à partir de l'activité de travail commun que doit se mener la réflexion et non à partir d'une réflexion coupée de l'activité.

III.90 - supprimer

III.91 supprimer

III.94 supprimer

Argument : ces deux paragraphes préjugent d'une organisation future. Il s'agit plutôt d'inciter à la réflexion non d'imposer une structuration par une méthode technocratique.

III.100 remplacer par :

« - engager une réflexion dans les syndicats et les fédérations de la CGT sur le mode d'organisation dans la CGT qui prenne en compte les évolutions des organisations des entreprises et des missions de l'état ou des collectivités territoriales ».

Argument : ces méthodes par une évaluation externe sont celles que nous dénonçons par ailleurs. Cette réflexion doit être menée par les syndiqués avant tout. Par ailleurs, on ne peut organiser la CGT sur la base d'un statut qui reste à conquérir mais sur la base des statuts d'emploi existants.

Résolution sur le nouveau système de répartition des cotisations

Préambule

9 - 4^{ème} à 6^{ème} ligne :

Supprimer la phrase « *Il finance une publication spécifique aux ingénieurs, ... à partir de leur propre cotisation.* ».

Dans la dernière phrase, insérer après « *la NVO* » les mots « , les ICT à Options ».

Argument : Le projet donne un statut particulier à Options, supérieur à celui accordé à la NVO, qui lui s'adresse à l'ensemble des adhérents de la CGT.

On garantit dans les statuts de la CGT le financement d'Options alors que celui de la NVO quinzaine dépendra comme aujourd'hui des seuls abonnements.

Le débat ne porte pas sur la qualité du contenu d'Options, mais sur le sort particulier qui lui est réservé.

A-51 - 7^{ème} ligne :

Supprimer les mots « *et éventuellement une modulation territoriale* ».

10^{ème} ligne :

Remplacer « 25% » par « 20% ».

Supprimer les mots « , *plus ou moins la modulation territoriale* ».

A-52 et A-53

Supprimer les deux points.

Supprimer le point.

Argument : idem à celui développé pour l'amendement sur le point 9 (voir ci-dessus)

Argument général sur la question des cotisations :

Si le texte reste en l'état, les syndicats comme le nôtre (Syndicat national implanté dans les organismes de Recherche sur toute la France), vont être mis en péril financièrement.

Les taux de reversement posent un grave problème, appliqués tels quels ils conduisent à une **perte financière de 50 000€ pour le syndicat** (sections et niveau national) **soit 29,77% de nos ressources**.

Les amendements proposés tendent à préserver des moyens de fonctionnement au SNTRS-CGT et à rendre le sacrifice d'une partie de nos ressources un peu plus acceptable ou moins inacceptable.

Compte rendu du CA du CNRS séance du 16 mars 2006

D. Steinmetz SNTRS-CGT

C'est le premier conseil d'administration qui se tient depuis le limogeage de B. Larroutou et la nomination de Catherine Bréchnignac (CB) et d'Arnold Migus (AM).

A l'ordre du jour : débat sur l'orientation du CNRS, examen et vote sur l'exécution du budget et le compte financier pour l'année 2005, la décision modificative n°1 au budget 2006, l'attribution du titre de directeur de recherche émérite, la prorogation du groupement d'intérêt économique (GIE) GENAVIR, le versement de gratifications aux étudiants effectuant des stages au sein des unités du CNRS.

Le débat est introduit par une présentation menée de façon conjointe par la présidente et le directeur. Ci-après, le contenu des 16 transparents, *suivi de mes commentaires en italique* :

● **Transparent 1 - Une nouvelle gouvernance du CNRS** prend ses fonctions mi-janvier 2006, alors qu'une lourde réforme de l'organisation du CNRS est mise en application le 1er janvier 2006, impliquant, entre autres :

- Six départements reconfigurés, sans responsabilité de laboratoires ni de personnels de recherche,
- dont deux dits "transverses",
- un seul directeur de département nommé,
- Aucune personne technique pour instruire les dossiers,
- Et perdant le contrôle des laboratoires au profit du DSG auquel 36 DSA étaient rattachés avec des portefeuilles de laboratoires,
- Une réforme lourde de la DRH programmée pour janvier,
- Un mouvement de grande ampleur des personnels (300 personnes sur 750) entamé au Siège, rendant un retour en arrière impossible

CB établit un constat sans concession de l'état du CNRS début janvier 2006, la dernière ligne sur la situation du siège n'a pas été commentée, que veut dire le retour en arrière impossible ?

● **Transparent 2 Les premières décisions et actions** :

• 18-31 Janvier 2006: Le DG cumule la fonction de DSG. • Gestion en direct de l'attribution des moyens aux laboratoires. • Fin de fonction du DS et nomination des 5 sur 6 DS (6ème début avril). • Nomination d'un chargé de mission "politique industrielle".

• Début février: Notification du soutien de base à toutes les unités, • Fin de fonction des 36 DSA, • Fin de fonction des DIR

• 1 - 15 Mars 2006: • Nomination de plus de la moitié des nouveaux DSA rattachés aux départements scientifiques, • Constitution (partielle) des équipes des départements scientifiques (DSA, Chargés de mission, communication, comité national, suivi des opérations, etc.)

Pour A. Migus, la direction générale gardera une partie de la mutualisation des moyens : les budgets des labos et les ITA seront de la compétence du DG. Par la suite, CB précisera que s'il faut redonner aux directions scientifiques leurs prérogatives, son expérience passée lui a montré que l'interdisciplinarité ne peut pas se faire s'ils ont la maîtrise de leur budget et de leurs ITA. Le budget des labos sera préparé par les DS mais attribué par le collège de direction composé du DG et des DS. Il en sera de même pour les ITA qui seront de la responsabilité du DG. C'est d'après AM la seule façon de faire de l'interdisciplinarité. On retrouve là une conception proche de celle de Larroutou : la direction générale concentre tous les pouvoirs.

● **Transparent 3 Le CNRS : premier des organismes de recherche par l'amplitude de son déploiement géographique, par ses ressources humaines, par son budget et les champs disciplinaires qu'il couvre.**

● **Transparent 4 Les objectifs du CNRS approuvés par le CA du 19 Mai 2005 sont toujours pertinents** : *Le CNRS doit dans tous les domaines scientifiques contribuer à l'avancement des connaissances au meilleur niveau mondial; amplifier les recherches menées aux intersections entre les domaines scientifiques et les départements; favoriser l'innovation en réalisant un meilleur couplage entre la recherche fondamentale et ses applications; développer les recherches liées aux grands enjeux de la société, renforcer les liens avec la formation; accroître l'attractivité du CNRS, pour attirer les meilleurs chercheurs européens et étrangers.*

Ces deux transparents ne mangent pas de pain. Cependant, on peut noter l'expression : le CNRS doit dans tous les domaines scientifiques... Espérons que les mots ont du sens, en réponse à une question que j'ai posée par la suite, demandant si le CNRS comptait toujours abandonner certains champs scientifiques au profit des universités, CB a répondu non. L'objectif du rétrécissement des ambitions du CNRS est-il abandonné ? Restons cependant vigilants.

● **Transparent 5 Le CNRS** : un organisme de recherche fondamentale générateur d'innovation, (Engagé par des actions de recherche dans la création de connaissances, de savoir et de savoir-faire, sur la totalité du spectre de la connaissance et de l'interdisciplinarité). Il participe de manière importante à la réputation scientifique de la France dans le monde, (Identifié et reconnu par tous les acteurs institutionnels mondiaux de recherche). Il est un Instrument de choix pour mettre en oeuvre la politique nationale de recherche et d'innovation, (Doté d'un volume de ressources humaines et financières lui permettant de déployer des actions de recherche cohérentes sur l'ensemble du territoire national). C'est un partenaire majeur de son environnement académique et économique, (Engagé en France dans

un partenariat de recherche avec la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et avec un nombre croissant d'entreprises). C'est un acteur de recherche européen et international.

Deux remarques. CB réaffirme comme son prédécesseur la primauté à l'innovation mais reprend une terminologie chère aux personnels du CNRS : le CNRS doit développer des recherches cohérentes sur l'ensemble du territoire national. En aura-t-il les moyens ?

● **Transparent 6 La création de connaissances à travers l'interdisciplinarité**

- L'interdisciplinarité exige l'existence de disciplines
- L'interdisciplinarité peut être réalisée: À l'intérieur d'un même département, Entre départements du CNRS, Avec les autres organismes spécialisés et les établissements.

Elle se bâtit d'abord à la base

- L'organisme devant la favoriser par ses structures.

Pour CB l'interdisciplinarité nécessite des disciplines fortes. OK, ça va

● **Transparent 7 Une organisation pour gérer l'interdépartementalité**

<i>L'application au 01/01/2006 de la réforme prévoyait:</i>	<i>L'application au 16/03/2006 de la réforme prévoit:</i>
Les unités peuvent dépendre d'un ou plusieurs départements scientifiques	INCHANGE
Les 36 DSA, recouvrant chacun un CTR (Champ thématique de responsabilité ne recouvrant pas le CN) rendent compte au DSG	DSA rattachés aux DS et les CTR supprimés
Les 36 DSA se voient attribuer les crédits et le suivi de la gestion d'un portefeuille de laboratoires	1 DSA chargé du suivi dans un département principal
Il est créé une direction scientifique générale (DSG). Toutes les unités et les personnels de recherche sont rattachés à la DSG	Le DG cumule les fonctions du DSG
L'attribution des moyens est centralisée au niveau de la DSG	INCHANGE
Deux départements trans-verses sont créés: EDD et Ingénierie	EDD : horizontal Ingénierie : Oblique

Le département reprend son importance dans le dispositif du CNRS. Mais, le pouvoir reste comme le prévoyait Larrourou au niveau de la direction générale.

● **Transparent 8 : Deux structures d'action complémentaire à immédiatement mettre en place :**

- Une direction du partenariat (avec l'enseignement supérieur, les collectivités, les autres organismes).
- Une direction de la politique industrielle. • Et une meilleure lisibilité des départements par leur nom : Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), et Sciences du Vivant.

Le mot science reprend sa place devant vivant et HS

Quelques axes prioritaires de la nouvelle gouvernance : Personnels et moyens.

● **Transparent 9 : Les priorités pour les personnels :**

- En termes de recrutement: Combattre le "brain drain" par des ouvertures pour les postdocs à l'étranger, Attirer les meilleurs jeunes chercheurs européens (postes et accueil), Recruter et créer des positions de **chercheurs-enseignants**
- En termes d'attractivité: • Faire disparaître les blocages de carrière les plus évidents (chercheurs et ITA), En termes de carrière et de suivi: Créer une vraie DRH, Améliorer les processus d'évaluation des personnels non chercheurs

Dans la réunion préalable au conseil, ente la présidente et les élus, celle-ci a affirmé qu'elle comptait en 2007 sur 500 créations de postes au CNRS, sur les 3000 postes promis par Chirac. Ces postes seront répartis entre chercheurs et ITA. Elle propose, la création de chercheurs enseignants, avec un tiers de service et des primes d'enseignement. Cela semble encore prématuré de dire si cela se fera sous forme de contrat de durée limitée, fera ou non l'objet d'une modification des statuts. Cette affaire doit être examinée avec vigilance.

En ce qui concerne le blocage des carrières ITA et Chercheurs, il est faux de dire que cela est du aux défaillances de la DRH. Les choix ont été de la responsabilité des directions et du gouvernement. L'attractivité des carrières impose de se battre pour des améliorations dans le statut des personnels et dans le budget du CNRS.

● **Transparent 10 Les priorités d'investissement :** Équipement des unités, Très grandes infrastructures de recherche, Travaux immobiliers. Les unités ont exprimé, lors du recensement de leurs demandes en septembre 2005, une forte attente dans le domaine de l'équipement.

Le bilan des demandes fait des labos fait état d'une demande légèrement supérieure à ce qui est accordé pour le soutien de base mais près de 4 fois supérieure à ce qui est accordé pour l'équipement.

● **Transparent 11 Réflexion stratégique pour l'organisme un plan stratégique prévu pour début 2007.**

Le nouveau schéma stratégique est reporté en 2007. Le Comité National doit se charger de la conjoncture, les CSD et le CS de l'analyse, les DS et le la DG doivent y travailler. La mission stratégique créée pour B. Meunier, va travailler pour la présidente et le DG. Elle demande de réfléchir aux domaines émergents et aux relations industrielles.

● **Transparent 12 Le CNRS dans le contexte de la loi sur la recherche :**

- ANR: Le CNRS est un opérateur de gestion reconnu et efficace pour le compte de l'ANR (USAR), Excellents résultats des chercheurs CNRS sur les appels d'offres de l'ANR 2005 (60% de l'appel blanc), Confortant la première place du CNRS dans les appels d'offres européens du 6ème PCRD
- En attente du vote de la loi pour les autres structures

CB ne voit rien à redire à l'ANR. La seule remarque est que le CNRS et l'ANR doivent travailler en toute transparence : le CNRS doit financer ce que l'ANR ne finance pas et donc être au courant.

● Transparent 13 Stratégie pour la politique scientifique

- Conjoncture et rôle du comité national (sections)
- Prospective: CSD et CS
- En parallèle: prospective au niveau DS et gouvernance
- Coordination: mission de la stratégie et de la prospective auprès du président.

Le débat.

Au CA les séances sont courtes, 3 heures maximum. Il est difficile de traiter correctement des points aussi importants que la stratégie du CNRS. Parmi les membres nommés du CA, il est quand même curieux de noter que beaucoup de ceux qui ne s'étaient jamais opposés en séance à Larroutourou ont exprimé leur satisfaction de voir mis en place cette nouvelle orientation !

B. Carrière au nom de la CPU : Pour la CPU les interlocuteurs des universités sont les DS, la CPU a toujours été réservée sur les DIR (*ah bon, je n'avais rien remarqué !*). Il pose la question des labos liés, est-ce que cette nomenclature perdurera. Il exprime son satisfecit sur l'éventuelle création de chercheurs enseignants, pour lui cela va dans le sens du statut unique.

C.B. les labos sont mixtes et rien d'autre.

Pour le Sncs, P. Monfort prend acte des changements d'orientation, souligne l'importance du département transverse EDD, affirme qu'il faudra débattre sur la création des chercheurs enseignants et que cela nécessitera des moyens supplémentaires, insiste sur la nécessité de relever salaires et carrières.

J Fossey de la FSU, pose le problème de la légitimité de la décision du CA du 19 mai 2005 (vote de la réforme Larroutourou) et se demande si le CNRS est crédible vis-à-vis de l'extérieur en n'appliquant pas une réforme votée par le CA sans procéder à son annulation. Il intervient également sur le lien entre le CNRS et les futurs PRES, l'ANR et l'AERES

CB rappelle qu'elle part de la décision du 19 mai en l'adaptant, exemple : il y a aura des DIR mais avec moins de pouvoirs.

AM : le 1^{er} interlocuteur des universités c'est le DS. La direction au partenariat coordonnera. Le CNRS dit être dans la boucle des négociations sur les CPER.

JM Monteil affirme que les PRES se feront à l'initiative des acteurs.

P Girard de la CFDT rappelle que son syndicat a voté la réforme et se dit satisfait que CB en garde les grands objectifs, il repose la question du rôle des DIR et affirme la nécessité d'une DRH forte, et de l'évaluation des ITA. Il demande à ce que le CA soit mobilisé pour préparer le plan stratégique.

Pour le SNTRS-CGT, j'ai centré mon intervention principale sur les problèmes d'emploi et de politique scientifique. Pour l'emploi : il faut des emplois statutaires. Il y a dans les labos de nombreux précaires et une multitude de post-doc qui ne voient pas leur avenir. Il faut relancer l'embauche en 2007. Il faut débloquer les carrières. Nos assistons à l'arrivée dans les concours internes ITA d'une génération qui a été recruté en dessous de son niveau de diplôme. Le nombre de postes mis aux concours internes des ITA est très en dessous même de ce que prévoit le statut avec ses insuffisances¹. Pour les chercheurs, le blocage est catastrophique, ne serait ce que par rapport à la situation des collègues enseignants. Etes vous prêts à engager des négociations avec les syndicats sur les carrières. Nous devons avoir des propositions dans le cadre des décrets d'application de la loi de programmation de la recherche. Le mouvement de mécontentement qui démarre chez les personnels non informaticiens exclus de l'extension de la prime informatique montre de façon évidente que l'on ne pourra pas régler le contentieux des carrières seulement par des primes individualisées. Pour ce qui concerne la politique scientifique : il faut rattraper les retards pris dans l'élaboration du plan stratégique. Nous devons réaffirmer haut et fort que le CNRS est une pièce maîtresse du dispositif de recherche français. Nous rappelons sur ce sujet que nous sommes opposés au retrait du CNRS d'un certain nombre de disciplines au profit des universités, tel que le prévoyait B Larroutourou. Le CNRS doit retrouver les moyens budgétaires à la hauteur de ses responsabilités nationales et internationales. Il faut que le CNRS soit représenté en région de façon claire. Il doit négocier les contrats quadriennaux et les CPER. Il doit avoir une politique face aux universités, aux multiples projets de PRES trop souvent mal ficelés. Je rappelle notre exigence de remettre en route les Comités Consultatifs régionaux.

Pour E Giacobino du ministère de la recherche, l'ANR doit se doter de comités stratégiques et rappelle que les réunions chez les préfets de région sur les CPER doivent se finaliser pour fin avril !

Membres nommés. Parmi les interventions des, on peut noter en vrac : l'ANR est une bonne chose, il faut des salaires au mérite, il faut plus d'innovation.

Autres points à l'ordre du jour.

Compte financier 2005 : exposé de Mme Sevin pour le budget et M Adans pour la situation patrimoniale. Le compte financier 2005 permet de clore le budget 2005. Faits notables : annulation de 30 M€ de recettes non versées, dû principalement au retard de signature des contrats notamment ceux de l'union européenne et des versements de l'ANR et une augmentation des reports qui se montent à 346 M€. Mais sur ces 346 M€ de reports, il y a 203 M€ de factures 2005 non soldées. Les reports réels se montent à 110 M€, soit 3,7% de crédits ouverts, ce qui est supérieur à 2004, mais correspond au tiers de la situation en 2000, où les reports réels étaient de 315M€. Un des faits qui me semble marquant est la baisse des contrats industriels sur les 5 dernières années (40M€ en 2002 et 31 en 2005), dans un contexte où augmente les autres ressources contractuelles, notamment celles de l'Europe (63 M€ en 2005 contre 35 en 2001). Compte financier vote unanimité

Vote de la 1ère DBM. Cette DBM est de nature technique et doit permettre d'intégrer dans le budget les crédits disponibles et reportables. 2 abstentions D. Steinmetz, M. Doneddu CGT

Eméritat : 64 premiers demandes et 16 renouvellements vote : 2 contre (SNCS) et 1 abstention (CFDT)

Gratification stagiaires étudiants : Il s'agit de continuer à autoriser le CNRS à verser 1/3 du Smic aux étudiants en stage. Les universités se sont vu interdire le versement de cette indemnité de stage et le ministère des finances voulait interdire par extension ce versement au CNRS. Vote à l'unanimité

Note : il faut dénoncer l'utilisation sans indemnité aucune des stagiaires dans les labos !

GIE GENAVIR. Il s'agit de prolonger pour 9 ans la convention qui lie entre autres le CNRS, l'IFREMER et l'IRD pour l'exploitation des

¹ Note : le statut prévoit la possibilité de 33% de concours internes pour le passage en IR et IE ; et de 50% pour le passage en AI et T. En 2005, il y a eu 20% en IR, 17% en IE, 24% en AI et 6% en T, cf. bilan social. C'est un sacré manque à gagner pour la reconnaissance de la qualification.

navires. Vote à l'unanimité.

Conclusion : Le discours a changé, mais encore impossible de dire ce qui va réellement changer dans la politique du centre. Une chose est sûre, comme dans le cadre du projet Larroutou, le pouvoir de la direction se renforce. Les personnels, Chercheurs comme ITA doivent exprimer avec force leur volonté de voir s'améliorer à la fois le recrutement et les carrières, sinon les promesses resteront du vent. Il faudra également veiller à la démocratie qui peut fort bien passer à la trappe.

Conseil d'Administration INSERM du 6 avril 2006

par Jean KISTER, élu SNTRS CGT

Il devait y avoir, avant ce CA, un « déjeuner » entre le Ministre délégué à la Recherche, Monsieur Goulard, et un « groupe restreint » de membres du CA (voir Annexe 1 à ce sujet), accompagné du Directeur Général et du Secrétaire Général. Mais vu les événements autour du CPE, le Ministre n'est pas venu au déjeuner ni dire « bonjour » au CA !

Pour ce deuxième Conseil d'Administration (CA) du mandat 2005-2008, nous avons eu le « plaisir » d'accueillir la nouvelle présidente du CA du CNRS, Madame Catherine Bréchnac et Monsieur Philippe Busquin, ancien commissaire européen pour la recherche. A noter l'absence du vice-président Jean-Jacques Galmiche (Professeur à l'Université de Nantes).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Vote des PV des CA du 12 octobre et du 15 décembre 2005
- 2) **Exposé de politique générale du DG**
- 3) **Compte financier 2005** (adopté à l'unanimité)
- 4) **Durée d'amortissement des agencements, aménagements et installations** (adoptée à l'unanimité)
- 5) **Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°1 du Budget 2006** (adoptée à l'unanimité)
- 6) **Présentation des « Expertises Collectives » à l'INSERM** (pour information)
- 7) Eméritats à Mde A Alperovitch et à Mr P Brachet (adoptés à l'unanimité)
- 8) Etat des contentieux de l'INSERM (pour information)
- 9) Dons et Legs (adoptés à l'unanimité)
- 10) **Questions diverses (demandes du SNTRS CGT) :**
 - Mise en oeuvre du projet OASIS (Organisation et Architecture du Système d'InformationS) au DSI (voir Annexe 2)
 - **Projet d'Institut Européen de Technologie (IET)** (voir Annexe 3) : le DG a choisi de répondre à notre demande dans son exposé général, donc pas de point spécifique à l'ordre du jour.

1) Exposé de politique générale du DG

Le DG a refait son discours traditionnel justifiant sa politique fondée sur « l'équilibre emploi temporaire – emploi permanent », soit sa fameuse théorie des 2/3 de salaire fixe (du statut de fonctionnaire) et du 1/3 de variable sur contrat de 3-5 ans (contrats d'interface concernant près de 350 chercheurs Inserm en 2006, soit plus de 15%), plus le développement de primes au mérite diverses (ISFIC, ...). Il a aussi annoncé que ces « contrats d'interface » sont étendus à l'international (un nouvel appel d'offre vient de sortir). Autrement dit, Bréchet n'a pas attendu le vote de la loi sur la recherche pour appliquer cette politique d'individualisation des rémunérations et des carrières. Le DG souhaite en 2006 « simplifier » les différents types de contrats de CDD pour jeunes chercheurs (CDD 12 ou 24 mois, programme « Avenir », ...), avant un éventuel recrutement sur position permanente avec **un seul type de contrat temporaire de « début de carrière »**. Il affirme que « ces CDD sont largement acceptés par les jeunes car ils sont de vrais contrats ». Pour lui, il y a une « bonne précarité » (sa politique de CDD) et une « mauvaise précarité » (les libéralités et les clochards dans la rue). *RQ : Je lui ai fait la remarque qu'entendre de tels propos dans la bouche d'un Directeur Général d'un établissement public en pleine mobilisation massive des jeunes contre la précarité et contre le CPE était un peu surréaliste : on se demande dans quel monde vit Monsieur Bréchet !*

Sur l'évaluation et le prochain renouvellement des CSS, le DG a déclaré qu'« il ne fallait pas se précipiter » (*RQ : alors que le processus des élections aux futures CSS aurait déjà du être lancé, cela veut dire que, de fait, les CSS actuelles, élues en 2002, sont prolongées*). Il a rappelé les « propositions du Conseil Scientifique » (en fait ses propres propositions reprises servilement par le président du CS, Jean-Louis Martin, sans qu'il y ait eu de vote au CS) : réduction du nombre de CSS à 7, 50% élus – 50% nommés, présence d'experts (français ou internationaux) selon les dossiers à évaluer, aussi bien pour les structures que dans les jurys d'admissibilité pour les recrutements de chercheurs, avec pouvoir de vote, scrutin plurinominal avec CV, plus de scrutin de listes.

Sur la loi de la Recherche qui vient d'être votée au parlement, Bréchet se félicite de la création des **Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (ou RTRA)**, nouveau nom des « campus », gérés par des fondations privées. Il annonce déjà au moins 5 RTRA en recherche biomédicale dont un RTRA de Santé Publique en Ile de France, en partie sur l'Ile Seguin, futur site du siège de l'INSERM, avec l'INCA, l'ANRS, ... (*RQ : c'est la première fois que le DG annonce officiellement au CA que le futur siège de l'INSERM sera sur l'Ile Seguin, alors que cette nouvelle est dans la presse depuis des mois, et au grand dam de la présidente du CA qui n'était pas au courant !*) ; un RTRA à Lyon (vaccins), un RTRA Neurosciences (Ile de France), un RTRA Cancer à Toulouse et l'IET !

A propos de l'**Institut Européen de Technologie (IET)** (question posée par le SNTRS, voir Annexe 3), le DG déplore qu'il y ait pu avoir confusion avec un autre projet de même type au niveau de la communauté européenne avec en plus le même nom. Le projet « scientifique » de l'IET français a été écrit par un chercheur de l'INSERM, M Rasman, de « grande qualité ». L'INSERM s'est dit intéressé par ce projet mais il n'y a pas de décision définitive. Bréchet prend l'engagement que le CA sera saisi si ce projet d'IET devait arriver à une décision de création. (*RQ : Le DG est obligé de faire profil bas. Notre question diverse a beaucoup perturbé certains membres du CA, dont la présidente, qui sont venus me voir avant la séance pour me remercier de notre question, car ils n'étaient pas au courant que le DG s'était engagé seul dans ce projet « privé » d'IET. Nous prenons acte de la promesse de Bréchet de soumettre au CA un éventuel engagement de l'INSERM dans ce projet. Ce qui veut dire en clair qu'à ce jour, le DG n'a aucun mandat pour le faire !*)

Je suis intervenu pour m'étonner que le DG est annoncé que l'INSERM soutenait la « **Charte Européenne des jeunes chercheurs** » alors que toute sa politique consistait à augmenter de plus en plus la période de précarité entre la thèse et le recrutement en CR, avec par exemple l'appel d'offre INSERM-NIH, pour lequel, après un Post-Doc de 3 ans aux USA, l'INSERM propose encore un CDD de 3-5 ans !! Cela est contraire aux recommandations de cette charte européenne qui demande que les jeunes chercheurs soient sur des emplois stables le plus tôt possible après la thèse et incite les gouvernements à éviter la précarité. Busquin, ancien commissaire européen, me fera la remarque que, pour la commission européenne, un CDD de 3-5 ans pouvait être considéré comme un emploi stable ! Les jeunes chercheurs apprécieront cette « interprétation ». Sur les propositions du DG pour les **nouvelles CSS**, j'ai fait remarquer que le DG ne disait jamais pourquoi passer à 50% de nommés – 50% d'élus, ni qui seront les élus. J'ai indiqué que le système actuel des 2/3 d'élus – 1/3 de nommés avait une justification pour à la fois que l'évaluation soit reconnue et acceptée par la communauté et pour permettre des corrections pour les disciplines peu représentées par des nominations adéquates. J'ai aussi fait remarquer que les futurs **RTRA et les Centres Thématiques de Recherche en Santé (CTRS)**, créés par la loi sur la recherche, sont des « fondations » privées, sans aucune représentation démocratique, et qui vont accaparer en priorité les crédits de l'ANR, ceux des pôles de compétitivité et les postes de chercheurs et d'ITA.

J'ai aussi demandé à la **Directrice de la Recherche**, représentant le Ministre, si, après le vote de la loi sur la recherche, le gouvernement avait l'intention d'engager des **négociations avec les partenaires sociaux pour la préparation des nombreux décrets**, et quel était le calendrier ? Madame Giacobino, Directrice de la Recherche, m'a répondu sans langue de bois : **il n'y aura pas de négociation avec les organisations syndicales pour les futurs décrets d'application de la loi Recherche**. Certains sont déjà rédigés, d'autres demandent encore des consultations avec des personnalités (comme pour l'AERES). Le calendrier n'est pas encore fixé. *RO : on ne se faisait aucune illusion mais au moins la réponse est claire, pas de négociation pour les décrets !*

2) **Compte financier 2005**

Le Secrétaire Général, H Douchin, a présenté avec « optimisme » le bilan financier 2005, en insistant sur le fait que le **budget 2005 de l'INSERM avait fortement augmenté par rapport à 2004 (plus 9,7%)** mais cela est du en partie à la **subvention compensatoire pour la TVA** qui « gonfle artificiellement le budget » (25 Millions d'euros). **L'augmentation du budget 2005 hors subvention TVA n'est plus que de 2,5%**, soit au niveau de l'inflation. Cette hausse du budget 2005 est aussi due à l'augmentation sensible des « ressources propres » (contrats externes) essentiellement due aux **crédits de l'ANR**.

Le SG a précisé que les choix de la Direction Générale pour l'exécution du budget 2005 avait été de favoriser les crédits hors soutien de base (gros équipements, l'immobilier) ainsi que les financements des programmes incitatifs, qui avaient été « massacrés » les années précédentes quand les budgets étaient plus limités. De fait, **le soutien de base (correspondant aux crédits récurrents des unités) a baissé de 2,8% en 2005 !**

Le contrôleur financier a ensuite présenté le compte financier 2005 en se félicitant des améliorations du suivi quotidien des comptes grâce à SAFIR. L'objectif de l'agence comptable est de mettre en place une révision interne des comptes pour une future certification, passant par un inventaire des biens de l'INSERM (ce qui n'a jamais été fait). Compte financier 2005 adopté à l'unanimité.

3) **Durée d'amortissement des agencements, aménagements et installations**

Le problème est que la règle en cours à l'INSERM est une durée d'amortissement de 15 ans uniforme, alors que cette durée est très variable selon nos partenaires (variant de 10 à 20 ans). L'INSERM est donc amené à assurer des amortissements pour des biens qui ne sont plus réels. D'où la proposition d'une « durée maximale de 15 ans selon la durée réelle des bails des locaux ». Adopté à l'unanimité.

4) **Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°1 du Budget 2006**

Cette décision budgétaire modificative n°1 au budget 2006 s'élève à **96,8 Millions d'euros** et intègre d'une part les **reports de crédits sur l'exécution du budget 2005** (74,8 Millions d'euros) et d'autre part une **augmentation des ressources propres** (22 Millions d'euros, en partie due à l'ANR). Après cette DBM1, le **budget 2006 de l'INSERM est porté à 654 Millions d'euros**, en augmentation de 17,4% par rapport au budget primitif 2006.

Les reports de l'année 2005 sont des crédits à reporter (66,2 millions d'euros), notamment une part des crédits de l'ANR versés tardivement en fin d'année 2005, une plus value de recettes de 4,8 Millions d'euros et un prélèvement sur le fonds de roulement de 3,8 Millions d'euros correspondant aux excédents de dépenses de personnels 2005, en raison d'une surévaluation des CDD chercheurs. DBM1 adoptée à l'unanimité.

5) **Présentation des « Expertises Collectives » à l'INSERM**

La décision de faire une présentation générale des « Expertises Collectives » devant le CA avait été prise avant la sortie de la fameuse expertise sur les « Troubles de conduite des enfants » et toute la « polémique » qu'elle a entraînée, mais bien évidemment, cette « affaire » était dans toutes les têtes et l'ambiance très tendue. Madame Jeanne Etienne, responsable du service d'expertise collective de l'INSERM, en était elle-même troublée ne sachant pas si elle devait aborder ce délicat sujet. En fait, elle a seulement fait un historique de la mise en place des « Expertises Collectives » à l'INSERM, dès 1983, suite au scandale du sang contaminé. C'est le DG seul, Christian Bréchet, qui fera ensuite un commentaire sur l'expertise contestée (voir plus loin).

Au départ, il était question d'une « aide à la décision » à partir d'un bilan des connaissances (étude de la bibliographie) sur un sujet particulier. Il a été rappelé à juste titre que **c'était le Conseil Scientifique de l'INSERM de l'époque qui avait mis en place ce système** avec deux services d'expertises, **évalués par ses soins**. Plus tard, avec Griscelli comme DG, un des deux services a été fermé et le Conseil Scientifique n'a plus joué de rôle dans le contrôle et l'évaluation des travaux du service d'expertise collective restant (A tel point que la présidente du CA, Madame Capron, a déclaré qu'elle n'avait jamais entendu le mot « expertise collective » durant son mandat au conseil scientifique !). De fait, et encore plus avec l'arrivée de Bréchet comme DG, cela est devenu l'affaire exclusive du DG : c'est lui qui accepte ou pas une « commande » d'une expertise collective par un partenaire, et qui avale le choix des experts désignés pour cette expertise.

Après cet exposé très « général », un débat sur des points « techniques » a eu lieu : à noter les questions pertinentes posées par Pascale Briand (Directrice de l'AFSSA) : les demandes des commanditaires sont-elles toujours recevables ? Quelle hiérarchie dans le traitement des sujets ? Il y a-t-il un biais dans le choix des experts ? Des réponses, assez vagues, de Madame Etienne, on peut noter qu'il n'y a eu aucun refus à ce jour d'une demande d'expertise, et que les sujets sont traités selon les délais demandés par le commanditaire et les moyens du service.

Avant la « conclusion » du DG, je suis intervenu pour dire que le problème n'était pas pour nous la manière dont le travail était fait par le service d'expertise collective de l'INSERM mais bien la **responsabilité directe du Directeur Général dans le choix de faire cette expertise sur les « Troubles de conduite des enfants » en réponse à une commande de la CANAM** (caisse d'assurance maladie des travailleurs indépendants). Le SNTRS CGT, dans une déclaration, a tenu à dire très clairement que cette expertise collective ne constitue pas un véritable travail scientifique pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle ne tiens pas compte de la diversité des points de vue des psychologues et des psychiatres de la petite enfance, ainsi que des nombreux acteurs de terrains, travailleurs sociaux, etc. Ensuite, cette expertise assimile les « troubles de conduite », définis de façon purement symptomatique, à un phénomène social, celui de la délinquance, et ceci sans aucune analyse du contexte socio-économique, en s'appuyant sur des « classifications comportementalistes anglo-saxonnes » qui font débat dans la communauté psychiatrique. Pour finir, cette expertise INSERM a été publiée au moment même où se prépare une nouvelle loi sur « la prévention de la délinquance » à l'initiative du Ministre de l'Intérieur.

C'est pourquoi nous ne pouvons donc que nous féliciter du formidable succès de la pétition **« pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans »** à l'initiative d'associations et de syndicats de médecins des diverses disciplines concernées, qui dépasse à ce jour les **175 000 signatures**. Nous demandons que le **Directeur Général de l'INSERM déclare publiquement que le rapport publié en septembre 2005 sur les « troubles de conduite de l'enfant » n'est qu'un rapport « d'étape », non définitif, qui devra faire l'objet d'une profonde révision à l'issue d'un large débat public**, de soumettre ce rapport d'expertise collective à une procédure de discussion, de lecture critique et de validation scientifique selon les procédures en vigueur dans le champ scientifique, comme le demandent les initiateurs de la pétition « pas de zéro de conduite ».

Monsieur Bréchet a donc « conclu » ce débat en faisant le point sur l'expertise collective « Troubles de conduite des enfants ». Il a commencé par un trait d'humour douteux sur le fait que cette expertise était énormément citée dans la presse. Il a déploré le mélange de « politique » et de « science » en raison de la concordance purement fortuite de la date de sortie de cette expertise et la remise d'un rapport parlementaire sur la prévention de la délinquance, d'où la source des « amalgames ». Par contre, le DG s'oppose à ceux qui lui reprochent le risque de « récupération » : au contraire, pour lui, un rapport d'une expertise collective INSERM doit être utile à la société et donc son objectif est bien d'être repris par les responsables politiques. Pour cette expertise sur les « Troubles de conduite des enfants », comme pour la précédente sur la « psychiatrie », qui en était la suite logique, le problème vient, selon Bréchet, de l'existence de fortes divergences entre deux théories, la Psychanalyse et les Thérapies Comportementalistes (TCC). Ensuite il s'est lancé dans une incroyable **dénonciation des initiateurs de la pétition « Pas de zéro de conduite »**, en parlant de « **bourrage d'urne** » (SIC) à propos du nombre « bidon » de signataires, en prétendant « qu'il y a de l'argent derrière cette pétition » (SIC) et qu'une grande partie des animateurs de cette campagne seraient des gens « peu fréquentables » ! Il admet quand même qu'il y a « quelques personnes raisonnables » signataires de cette pétition, qu'il propose d'inviter à une **prochaine réunion du comité d'interface INSERM – sociétés savantes de psychiatrie le 10 mai 2006** (une réunion prévue le 4 avril a été annulée par le DG). De plus, **le DG a reçu une lettre du Ministre de la Santé** l'autorisant à organiser une **conférence sur « Recherche en Santé Mentale » à l'automne 2006** (RQ : *on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'une exigence de la part du ministre de la santé* !).

Au sujet du fait que le Conseil Scientifique de l'INSERM ne soit plus concerné par le travail des expertises collectives, il n'a rien contre mais il constate que le CS ne lui a jamais rien demandé. A cela, le président du Conseil Scientifique, Jean-Louis Martin, invité au CA, a répondu que si le CS ne s'était pas autosaisi des expertises collectives, le DG n'avait jamais non plus interrogé le CS sur ce sujet ! (RQ : *bel exemple de jeu de « ping-pong » entre le DG et le président du CS, à qui sera le plus hypocrite* !)

En conclusion, **le DG persiste et signe !** Il continue à assumer aussi bien le contenu que la méthode utilisée dans cette expertise collective sur les « Troubles de conduite des enfants », allant jusqu'à **insulter les centaines de milliers de signataires** qui seraient au mieux manipulés, au pire des antisciences réactionnaires ! Contraint à organiser un débat par le ministère de tutelle, il ne veut pas de remise en cause des conclusions « scientifiques » de cette expertise ! Ce type d'aveuglement fait étrangement rappelé celui de Villepin au sujet du CPE : on a vu comment cela a fini !

6) Etat des contentieux de l'INSERM (pour information)

Il s'agit d'une information donnée une fois par mandat aux membres du CA sur l'état des contentieux à l'INSERM. Depuis avril 2003 (dernière présentation au précédent CA), il y a eu 56 dossiers (pour 41 en 2003) dont 19 achevés, 14 en cours, 7 nouveaux et finis, 16 nouveaux et en cours. Le Secrétaire Général, Douchin, s'est plaint d'une tendance générale à l'augmentation du nombre de contentieux et aussi du nombre d'appels après une première condamnation. Je lui ai fait remarquer qu'il se trouvait parfois que c'est la Direction Générale INSERM qui se pourvoyait en appel alors qu'elle était condamnée en première instance. Douchin, très énervé, a dit que « non sauf pour un cas particulier où l'appel de l'INSERM était justifié ! » (RQ : *allusion, que seuls Douchin et moi pouvions comprendre, à une « affaire » douloureuse pour l'INSERM, une des suites de « l'affaire Bihain », le tribunal administratif de Rennes a, en 2005, condamné l'INSERM à des indemnités suite à la mise en danger d'une personne ayant travaillé à l'ex-U391 (problème de maladie professionnelle non reconnue suite à un non respect des règles d'hygiène et de sécurité), l'INSERM ayant depuis fait appel, à suivre ...*).

7) Question diverse (demande du SNTRS CGT) :

- Mise en œuvre du projet OASIS (Organisation et Architecture du Système d'InformationS) au DSI

La question diverse sur OASIS a été traitée en fin de CA vers 17H30, beaucoup de membres nommés étaient déjà partis mais il restait toujours le DG, le SG (Douchin), le contrôleur financier (Labat) et Vitré (DFL), plus d'autres nommés et évidemment les 6 élus. J'ai lu intégralement la déclaration (cf Annexe 2) en précisant qu'il s'agissait d'une déclaration « solennelle ». A la fin, j'ai précisé que j'avais des copies à disposition : j'ai remis une copie à Douchin, une au rédacteur pour le PV et c'est le contrôleur financier qui m'a demandé de lui en remettre une copie.

Réponse de Douchin : Est surpris !! (*ndr : Je ne sais pas s'il est sincère ou s'il joue la comédie mais il semblait vraiment surpris sans savoir quoi dire*). Il déclare qu'il apprend en séance ces faits. Il s'étonne que les instances internes au DSI n'aient pas été sollicitées pour ce type de problème. Il a un peu tiqué sur le fait que j'ai dit que le SNTRS « représentait les personnels du DSI » (RQ : *il a toujours du mal à admettre notre activité syndicale au DSI*). Il a conclu en déclarant « On va y regarder ! »

Je suis intervenu à nouveau pour préciser que notre choix d'intervenir au CA faisait suite à une longue réflexion car il y avait ici des gens compétents pour répondre à nos questions, et ce que cela n'était pas le rôle d'un syndicat. J'ai ajouté que nous étions même prêts à entendre qu'il n'y a aucun problème si tel est le cas, mais nous avons des doutes, d'où notre démarche. (RQ *non dite : il était quand même*

difficile de soulever ce problème dans un comité du DSI en présence des responsables).

J'ai conclu que la réponse du SG était celle que l'on attendait et qu'elle nous convenait.

Conclusion : dès la fin de ce CA, il y a deux services en charge de ce dossier : la Direction Générale (Douchin) et le contrôleur financier (ACP), donc il y aura bien au moins 2 enquêtes indépendantes, car l'ACP ne dépend pas de la DG INSERM. A suivre ...

Annexe 1 : au sujet du « Déjeuner » avec le Ministre et un « groupe restreint » du CA !

Le SNTRS-CGT a écrit:

Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'Inserm

Vu sur l'agenda du Ministre de la Recherche :

Jeudi 6 avril : 12h30 : Déjeuner avec les membres du Conseil d'Administration de l'Inserm

Je vous saurais gré de me dire quels sont les membres du CA de l'Inserm conviés à ce "déjeuner" et les conditions d'organisation.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes considérations les plus distinguées.

Réponse de Madame CAPRON, présidente du CA INSEM :

Pour votre information, et exactement comme l'année dernière à la même date, j'ai invité notre ministre à un déjeuner informel avant le CA. Sont conviés à ce déjeuner un groupe restreint de membres du CA, choisis en fonction de leurs compétences professionnelles. Ce déjeuner ayant lieu dans la petite salle, le nombre d'invités est nécessairement limité mais je vais demander au ministre de venir quelques minutes au début du CA pour vous rencontrer tous. Je vous joins la liste d'invités, à votre demande

Copie de la lettre du Directeur Général aux « invités » au « déjeuner » du CA :

Paris, le 13 mars 2006

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, Monsieur François Goulard, Ministre délégué à la Recherche et à l'Enseignement supérieur, suite à notre invitation, nous fera l'honneur de déjeuner avec un groupe restreint de membres du Conseil d'administration le 6 avril prochain à 12h30, au siège de l'Inserm.

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à cette rencontre qui nous permettra d'échanger avec le Ministre sur les orientations et évolutions stratégiques de l'organisme.

Dans l'attente et le plaisir de vous rencontrer en cette occasion, croyez je vous prie, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sincères salutations.

Christian BRECHOT Directeur Général & Monique CAPRON Présidente du CA

P.J : Liste des participants au déjeuner du 6 avril au Siège de l'Inserm

François GOULARD, *Ministre*

Thierry DAMERVAL, *Directeur du Cabinet*

Roger GENET, *Conseiller*

Elisabeth GIACOBINO, *Directrice de la Recherche*

Christian BRECHOT, *Directeur Général*

Hervé DOUCHIN, *Secrétaire Général*

Monique CAPRON, *Présidente du CA, Directrice de l'unité Inserm 547*

Jean-Pierre GALMICHE, *Vice Président du CA – Professeur d'Université*

Catherine BRECHIGNAC, *Présidente du CNRS - Membre du CA*

Elisabeth HUBERT, *ALAIGIS - Membre du CA*

Pascale BRIAND, *Directrice de l'AFSSA - Membre du CA*

Isabelle MAGNIN, *Directrice de l'unité Inserm 630 - Membre du CA*

Jean-Louis BELINGARD, *Président du groupe IPSEN - Membre du CA*

Jean-Pierre LIAUTARD, *Directeur de l'unité Inserm 431 - Membre du CA*

– *Elu SNCS FSU*

Philippe BUSQUIN, *Membre du Parlement Européen - Membre du CA*

Annexe 2 : Mise en œuvre du projet OASIS

Déclaration au CA INSERM du 6 Avril 2006, sur la Mise en œuvre du projet OASIS (Organisation et Architecture du Système d'Informations) au DSI, par Jean KISTER Elu SNTRS CGT au CA INSERM

Le projet OASIS consiste à la mise en commun des diverses informations gérées par les différents logiciels de chaque département de l'administration (démarche dite d'« urbanisation »). Ce projet, important pour le développement du Système d'Information de l'INSERM, entre dans le cadre du nouveau schéma directeur du Département des Systèmes d'Information (DSI).

Nous sommes convaincus de la nécessité de la modernisation du Système d'Information de l'INSERM, mais nous tenons à faire part au Conseil d'Administration de nos interrogations concernant les conditions de la mise en œuvre de ce projet depuis le printemps 2005.

En effet, le prestataire de service retenu se trouve être une nouvelle société, composée d'une seule personne, dont les statuts ont été déposés une quinzaine de jours avant la date de publication de l'appel d'offre INSERM sur le site ACHAT (« assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'urbanisation du SI »), et donc n'ayant aucune référence pour ce type de prestations.

De plus, certains responsables INSERM de ce marché au DSI, sur postes CDD, semblent avoir des liens étroits avec le gérant de cette société, en particulier, ils ont été salariés ou coactionnaires d'une autre société de service informatique, et collègues de travail dans cette même société.

Ces faits, tout à fait publics, sont pour le moins troublants et sont en mesure de nous inquiéter quant à la réussite de ce projet ambitieux pour l'INSERM. Ce d'autant plus qu'il existe au sein des personnels statutaires du DSI des compétences pour, sinon assurer ce type de travail, du moins le contrôler.

D'autre part, il nous semble qu'il serait peut être judicieux d'examiner les possibilités de mutualiser le développement de ces progiciels de plus en plus lourds avec les autres EPST. Cela pourrait limiter les aléas malheureux que l'INSERM et ses personnels ont vécu avec le lancement de SAFIr et aussi éviter des appels d'offre pouvant donner lieu à des pratiques douteuses.

Les personnels du DSI que nous représentons attendent de la Direction Générale, au vu de ces informations, des éclaircissements sur cette situation.

Comme administrateur, j'attends que des actions soient menées par la Direction Générale pour assainir cette situation qui pourrait porter préjudice à l'INSERM. Cette première intervention devant le Conseil d'Administration va dans ce sens, afin de garantir la mise en œuvre de ce projet OASIS dans les meilleures conditions.

Annexe 3 : Projet d'Institut Européen de Technologie (IET)

Texte de la question diverse du SNTRS CGT :

Il s'agit d'un projet franco-français d'Institut Européen de Technologie (IET), dont l'initiative revient à un entrepreneur en biotechnologie, qui

a créé en 2002 un office de lobbying dénommé "Conseil Stratégique de l'Innovation" (CSI).

Premièrement, cet Institut Européen n'a rien d'européen. Pire, il tourne le dos aux recommandations européennes. En effet, la Commission travaille actuellement sur un projet de European Institute of Technology (EIT), mais en se donnant le temps de la réflexion et avec une philosophie aux antipodes de celle du CSI.

Deuxièmement, ce projet bâcle totalement la question cruciale de l'enseignement.

Troisièmement, ce projet est élaboré dans des conditions de secret inacceptables s'il s'agit d'un projet susceptible d'engager des deniers publics. Ainsi, le 15 décembre 2005, une lettre a été envoyée au Premier Ministre par les co-fondateurs de l'IET, dont le Directeur Général de l'INSERM. Cette lettre commence ainsi : *"Monsieur le Premier Ministre, Vous avez soutenu l'idée, au printemps dernier, d'un Institut Européen de Technologie en France. Vous avez annoncé dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, un petit nombre de grands campus et un financement spécifique de 300 millions d'euros pour ces grands campus"*. Et se conclut par *"Le projet n'attend plus, Monsieur le Premier Ministre, que le soutien clair de l'Etat, à la mesure des ambitions du projet"*. Les signataires revendiquent donc l'essentiel des 300 millions prévus dans le projet de loi pour créer des mécanismes nouveaux destinés à rapprocher les divers types d'établissements entre eux : PRES et Campus de recherche. Pour que ce projet tienne la route, il faudrait donc supprimer toute dotation aux PRES, autant dire les supprimer. On comprend qu'un tel courrier doive rester secret. Comme sont secrets les documents accompagnant cette lettre : des "Lettres d'intention sur une convention de collaboration" ont été signées en novembre entre "l'Institut Européen de Technologie" et les présidents des universités Paris 4, 5, 6 et 7 ainsi que le Directeur Général de l'INSERM, Monsieur Bréchet. Ils s'engagent au secret : *"Les membres fondateurs s'astreignent à une obligation totale de confidentialité concernant le projet IET et la négociation de cette convention"*.

Le Directeur Général a signé seul, sans demander l'avis du Conseil d'Administration ou du Conseil Scientifique de l'INSERM.

Il est possible que la création d'un IET soit une bonne idée. Mais encore faut-il, pour le mettre en place, respecter nos partenaires européens et respecter un certain nombre de principes, dans les domaines de la démocratie, de l'éthique et de la compétence, principes totalement bafoués dans le projet actuel.

Nous demandons au Directeur Général de l'INSERM que les documents qu'il a signés soient soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.